



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE
Place François Mitterrand
Carré Curial - BP 1804
73018 CHAMBÉRY CEDEX

**Le Président du Conseil départemental
de la Savoie,**



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Savoie

Direction territoriale de la PJJ Les Savoie
1 Allée des saules
74000 ANNECY

Le Préfet de la Savoie,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Arrêté n° 2023-ETS EJJ - 19
Dotation pour l'exercice 2023
pour l'ensemble des établissements et services gérés par
L'association « Les Etoiles d'Hestia »,
6 rue Bugeaud BP 124 73208 Albertville Cedex
N° 730780749

- Vu** l'ordonnance n° 45-1845 du 18 août 1945 relative au remboursement aux institutions privées des frais d'entretien et d'éducation des mineurs délinquants ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.313-11 et R.314-43-1 ;
- Vu** le code de la justice pénale des mineurs notamment ses articles R. 241-3 à R. 241-9 ;
- Vu** l'arrêté du Ministre de la justice en date du 19 décembre 2003 relatif aux modes de tarification applicables aux prestations d'action éducative délivrées par les établissements et services concourant à la protection judiciaire de la jeunesse et sous compétence tarifaire conjointe du représentant de l'État dans le département et du Président du Conseil général ;
- Vu** le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens en date du 07 février 2022 et son avenant n°1 2023 ;
- Vu** les arrêtés de dotations 2022 en dates des 11 mai 2022 pour le Foyer d'Accueil d'Urgence (FAU), 9 juin 2022 pour l'Accueil, le Centre Technique Hotelier (CTH) , le Chaudan et le Centre Scolaire Educatif (CSE) ;
- Vu** la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social en date du 18 février 2022 ;
- Vu** le budget prévisionnel 2023 transmis par Les Etoiles d'Hestia en date du 27 octobre 2022 ;
- Vu** l'attestation rectificative transmise par Les Etoiles d'Hestia en date du 15 mars 2023, relative aux dépenses réellement supportées en 2022 par l'organisme dans le cadre des revalorisations salariales et des accords-cadres de la conférence des métiers sus-citée ;

Vu l'actualisation du budget 2023 en date du 15 juin 2023 concernant les primes de revalorisations salariales ainsi que l'augmentation du nombre de journées ;

Vu l'attestation d'augmentation d'amplitude d'accueil des groupes d'internat CTH transmise par Les Etoiles d'Hestia le 19 juin 2023 ;

Vu la demande du Département d'ouvrir des places pour les mineurs non accompagnés (MNA) ;

Vu l'arrêté n°2023 - ETS EJF -17 modifiant l'autorisation de fonctionnement du CTH, du 9 novembre 2023 ;

Considérant le dialogue de gestion engagé auprès de nos services ;

Sur proposition de madame la Secrétaire générale de la Préfecture, de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social.

ARRÊTENT

Article 1 - Une dotation globale d'un montant de 13 154 215,02 € (treize millions cent cinquante-quatre mille deux-cent quinze euros et deux centimes) est allouée par le Conseil départemental de la Savoie à l'association « Les Etoiles d'Hestia », réparti comme suit :

Pour l'Accueil :

	ACCUEIL		
	Versement 2023 (jusqu'en 11/23)	Dotation 2023	Reste à verser en 12/23
MECS	1 523 280,77 €	2 005 290,30 €	482 009,53 €
SASEP	248 287,78 €	306 148,71 €	57 860,93 €
SEMOH	155 287,78 €	188 459,06 €	33 171,28 €
TOTAL	1 926 856,33 €	2 499 898,07 €	573 041,74 €

Pour le Chaudan :

	CHAUDAN		
	Versement 2023 (jusqu'en 11/23)	Dotation 2023	Reste à verser en 12/23
MECS	2 100 461,77 €	2 484 118,85 €	383 657,08 €
SASEP	451 871,20 €	614 209,76 €	162 338,56 €
SEMOH	279 518,03 €	339 703,16 €	60 185,13 €
TOTAL	2 831 851,00 €	3 438 031,77 €	606 180,77 €

Article 2 - Le versement des dotations 2023 s'effectuera sur le mois de décembre 2023.

Article 3 - Un arrêté de tarification 2023 des établissements sera pris en conséquence.

Article 4 - Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Lyon, sis 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 5 - Madame la Secrétaire générale de la Préfecture, monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du pôle social sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et :

- publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie
- publié sur le site Internet du Département de la Savoie.

Chambéry, le 11 DEC. 2023

Le Président,

Christiane BRUNET

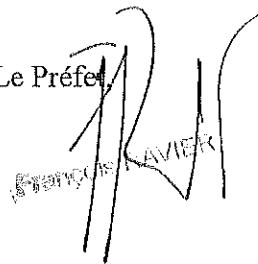


Pour la Présidente du Conseil départemental

et par délégation

Le Préfet,

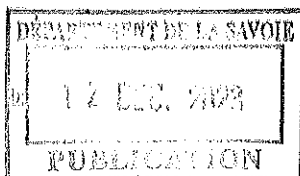
Stéphane LAVIER



12 DEC. 2023

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Pour le CSE :

	CSE		
	Versement 2023 (jusqu'en 11/23)	Dotation 2023	Reste à verser en 12/23
MECS	1 208 414,24 €	2 047 562,35 €	838 648,11 €
SASEP	167 026,09 €	210 706,38 €	43 680,29 €
SEMOH	154 129,69 €	186 114,54 €	31 984,85 €
TOTAL	1 529 570,02 €	2 443 883,27 €	914 313,25 €

Pour le CTH :

	CTH		
	Versement 2023 (jusqu'en 11/23)	Dotation 2023	Reste à verser en 12/23
MECS	2 530 581,90 €	3 315 505,21 €	784 923,31 €
+ 11 MNA (arrêté 2023)	- €	209 650,65 €	209 650,65 €
SEMOH	277 433,53 €	336 129,37 €	58 695,84 €
TOTAL	2 808 015,43 €	3 861 285,23 €	1 053 269,80 €

Pour le FAU :

	FAU		
	Versement 2023 (jusqu'en 11/23)	Dotation 2023	Reste à verser en 12/23
MECS	425 189,16 €	540 910,20 €	115 721,04 €
EXTERNAT	324 484,93 €	369 706,48 €	45 221,55 €
TOTAL	749 674,09 €	910 616,68 €	160 942,59 €

Budget 2023	13 154 215,02 €
Déjà versé au 30/11 sur 2023	9 845 971,87 €
Reste à verser en 12/2023	3 308 243,15 €